



Pollution sonore en habitant dans une zone industrielle

Par Greg13110

Bonjour,

Résidant dans une zone industrielle dans un bâtiment de 6 appartements, une zone voisine restée libre (30 mètres seulement), est dorénavant le siège d'une société d'échafaudages. En acceptant d'acheter à cet endroit, je suis conscient que je dois être tolérant avec le bruit je précise. Mais cette société peut commencer à travailler dès 6h du matin (une fois 4h15) et finir à une heure classique 18h ou 19h. Mais souvent le soir vers 21h une équipe vient durant 45 min pour charger ou décharger le camion des tubes métalliques. Quelle est la légalité là dedans ? Je veux dire que dit la loi sur les horaires ou l'entreprise doit travailler ? J'ai lu il me semble de 7h30 à 19h30 ? Si oui est-ce le cas en Zone industrielle ? Merci